

Suppression de 12 postes d'infirmier·es scolaires dans le 93 pour la rentrée 2025

un scandale annoncé sur le dos des élèves en danger !



12 mars 2025

Dans plusieurs établissements du 93, la situation était déjà intenable face à l'absence d'infirmier·es, d'assistant·es sociaux·les ou de Psy-EN venant s'ajouter à des conditions de travail et d'étude déjà dégradées. Dans notre département en grande tension sociale, les élèves et les familles ne peuvent pas se passer d'un pôle psychosocial solide et efficient dans les établissements scolaires.

Pourquoi cette baisse de postes est un véritable danger pour nos élèves ? La santé, la sécurité et le bien-être de nos jeunes doivent être une priorité absolue, et pour cela, il est indispensable que chaque établissement dispose d'un poste d'infirmière scolaire à plein temps.

De nombreux établissements impactés. Les établissements concernés sont très nombreux sur le département, sans compter l'absence totale de garanties que les demi-postes soient pourvus. C'est un scandale !

⚠ 17 VILLES ET 43 ÉTABLISSEMENTS EN DANGER : ⚠

Aubervilliers

- LPO D'Alembert
- LPO Timbaud
- Collège Makeba

Bobigny

- LPO André Sabatier
- LPA Costes

Clichy-sous-Bois

- Collège Doisneau

Drancy

- LPO Le Rolland
- LPO Delacroix
- Collège Jorissen
- Collège Franklin
- Collège Liberté
- Collège Sémand

Dugny

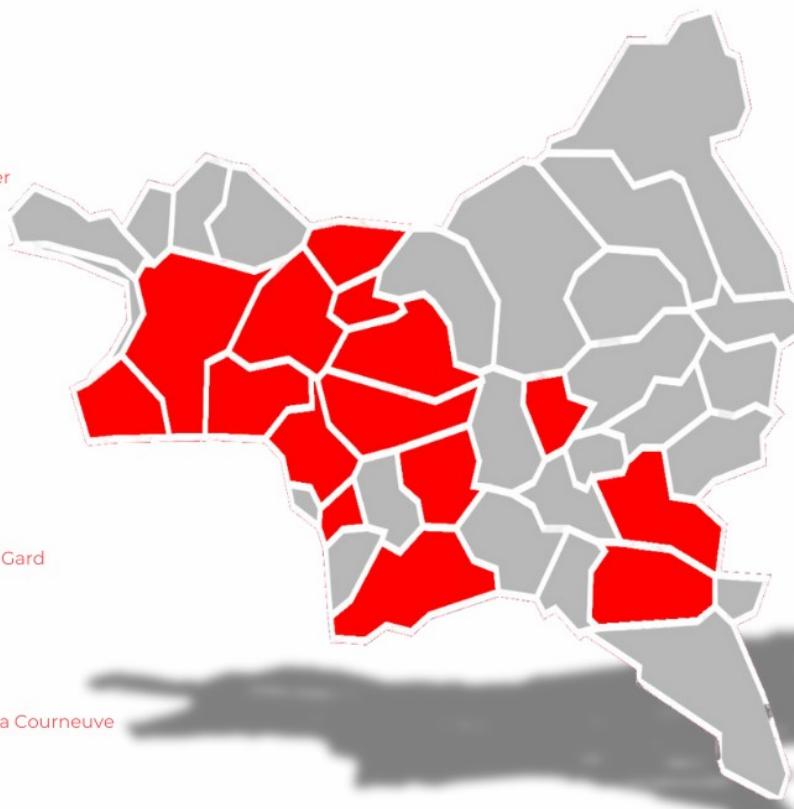
- LPO Rabelais
- Collège Clément
- Collège Martin Du Gard
- Collège Vigo

Gagny

- LP Clément
- Collège Neruda

La Courneuve

- Nouveau collège La Courneuve
- LP Denis Papin
- LP Rimbaud
- Collège Mahsi



La Plaine Saint-Denis

- Collège Daurat
- LGT Tillon

Le Bourget

- Collège Rousseau

Les Lilas

- LPO Robert
- Collège Curie

Pavillons-sous-Bois

- LP Ledoux

Montreuil

- LPO Cotton
- LPH Barret

Neuilly-Sur-Marne

- LPO Cugnot

Noisy-Le-Sec

- Collège De Gouges
- Collège Prévert
- Collège Héritier

Pantin

- Collège Jaurès
- Collège Lolive

Saint-Denis

- LPA L'ENNA
- LP Bartholdi
- Collège Barbusse
- Collège De Geyter

Saint-Ouen

- LPO Cachin
- Collège Baker

Face à l'absence d'infirmier·es, que fait le ministère ?

Le ministère décide de supprimer des postes et de partager les autres en mi-temps par établissement (soit un·e infirmier·e pour deux établissements) pour cacher la misère et sauver la face ! Cette magouille lâche et honteuse induit la suppression de 12 postes d'infirmier·e scolaire à temps plein dans le 93 dès la rentrée prochaine !

Ce modèle de partage des postes, qui ne répond à aucune logique si ce n'est une logique comptable, prive ainsi les élèves d'un·e infirmier·e sur l'ensemble de la semaine, mettant en danger la santé et le bien-être de ces derniers, mais aussi des personnels (infirmier.es mais aussi AESH, AED, CPE, enseignant·es etc.) qui se retrouveront de fait à pallier l'absence de personnel médical et ses conséquence sans formation ni rémunération supplémentaire.

Nous dénonçons les mauvaises conditions de travail et un recrutement déplorable de l'État mais aussi une réelle volonté politique de casse des services publics et un abandon manifeste des départements les plus vulnérables !

Nous déplorons l'absence d'une réelle politique de recrutement, des conditions de travail difficiles non compensées par une paie décente, et des poste rendus encore moins attractifs pour des agents à cheval sur deux établissements.

Il est temps de donner des moyens à ce qui est réellement prioritaire dans le 93 !

Nous devons agir ensemble pour revendiquer :

- Le maintien de postes d'infirmière scolaire à temps plein dans tous les établissements.
- L'amélioration des conditions de travail pour attirer et fidéliser les professionnels de santé.
- Une véritable reconnaissance de l'importance de cette fonction dans la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Mobilisons-nous pour défendre la santé de nos élèves et l'avenir de nos établissements scolaires ! Réunissons-nous partout avec nos collègues, nos syndicats, les parents d'élèves et leurs représentant·es pour en parler et arrêter cette mascarade ! Nous ne gagnerons que par la lutte.

Infirmier·es scolaires, elles assurent :

- ✓ la prise en charge des urgences médicales ;
- ✓ la détection des situations de précarité sociale et économique ;
- ✓ le suivi des élèves en situation de handicap ou avec des besoins particuliers (PAI, PAP, PIAL, ULIS) ;
- ✓ une partie de la lutte contre le décrochage ;
- ✓ la prévention des risques sociaux et médicaux

En Seine-Saint-Denis, l'accès au soin est insuffisant et bien inférieur au reste du territoire hexagonal :

- ✗ 25 % des habitant·es du département n'ont pas de médecin traitant ;
- ✗ le taux d'équipement médico-social trois fois inférieur à la moyenne nationale ;
- ✗ l'offre de soin pour les personnes en situation de handicap est elle 4 fois inférieure.